

**1 GESTES BARRIERES CONTRE LE CORONAVIRUS**

COVID-19

**CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER  
ET PROTÉGER LES AUTRES****Se laver  
très régulièrement  
les mains****(20 secondes minimum)**

Le lavage des mains au savon  
effectué de façon régulière  
protège tout autant que  
l'utilisation d'un gel  
hydroalcoolique.

**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir****Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter****Saluer  
sans se serrer la main,  
éviter les embrassades****(Au minimum 1 mètre de distance)****Vous avez des questions sur le coronavirus ?****GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS****0 800 130 000**  
(appel gratuit)

## 1 MESURES DE SECURITE RENFORCEES SUR SITE



Adapter la rotation du personnel dans les entrepôts en supprimant la passation des équipes pour éviter le contact physique entre elles :

- mise en place d'horaires décalés des équipes permettant d'éviter la présence des 2 équipes ou plus de 2 personnes en même temps dans les espaces communs (vestiaire, réfectoire...).



Privilégier au maximum la prise de commandes avec livraison, **éviter les emportés**.

(Accès aux bureaux restreint : fermeture des accès aux bureaux et affichage d'un numéro d'appel)



Renforcer les règles sanitaires dans tous les domaines (nettoyage renforcé des locaux par les équipes de ménage, nettoyage et désinfection des poignets de porte, surfaces de travail, douches, toilettes, utilisation des gants, rappel des gestes barrières, ...).



Chacun doit respecter les règles de distanciation sociale **d'1 mètre minimum** en toutes circonstances (discussions/échanges, réunions, pause, prise de repas, présence sur site de clients ou de fournisseurs, ...) :

- mise en place de signalisation au sol symbolisant l'espacement d'un mètre minimum (bandes adhésives au niveau des comptoirs, bureaux de réceptions, ...).
- mise en place de l'affichage sur les consignes de distanciation à observer (cf. affiche « **1** GESTES BARRIERES CONTRE LE CORONAVIRUS » ).
- mise en place d'horaires variables pour les pauses permettant de garder les distances entre le personnel en tous lieux.



Toute réunion doit être réalisée en Skype ou par téléphone.



Tout déplacement non essentiel à la continuité de l'activité est interdit et doit être reporté (report des visites clients/visites fournisseurs, audits, ...) :  
Contact et rendez-vous client uniquement par téléphone ou Skype.



Les sorties en dehors du lieu de travail pendant les heures de travail sont limitées au strict minimum (par exemple, vous êtes invités à préparer votre repas du midi vous-mêmes et à le prendre sur place ; le recours aux plateformes de livraison telles qu'UberEats et Deliveroo est **interdit**).



Situations	Gestes barrières et consignes à respecter
<p><b>ACCES SITE</b></p> <p>-</p> <p><b>RECEPTION FOURNISSEUR</b></p> <p>-</p> <p><b>ACCUEIL CLIENT</b></p>	<p>L'accès au site doit obligatoirement être sécurisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture du/des portails d'accès d'entrée au site,</li> <li>- Un n° de téléphone permettant de joindre le site doit être affiché aux entrées pour que le chauffeur/client puisse prévenir de son arrivée,</li> <li>- Définir les zones de stationnements des véhicules clients/fournisseurs (PL/VUL) respectant les distanciations sociales,</li> <li>- Accueil des transporteurs uniquement sur rendez-vous,</li> <li>- Accès des camions sur le site uniquement aux heures de livraison, Si portail d'accès au site très éloigné des bureaux/dépôt :</li> <li>- Fermeture des bureaux et affichages du n° de contact sur la porte.</li> </ul>
<p><b>ACCUEIL COMPTOIR &amp; BUREAU LOGISTIQUE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de signalétique au sol définissant les zones d'attentes et distances à respecter d'un mètre minimum,</li> <li>- 1 personne (chauffeur ou client) max à la fois dans les locaux,</li> <li>- Mise en place de bannette pour la dépose des documents de transport permettant d'éviter tout contact avec nos collaborateurs. Idem pour la transmission des documents emportées client, documents à déposer dans une bannette,</li> <li>- Interdiction d'échanger/prêter son stylo.</li> </ul>
<p><b>CHARGEMENT &amp; DECHARGEMENT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chauffeur doit descendre du camion seulement si nous l'avons autorisé à le faire et uniquement pour ouvrir/fermer la remorque et/ou sangler/désangler,</li> <li>- Sur demande auprès du chauffeur et si équipé par son employeur, le chauffeur doit porter un masque de protection + gants. Dans tous les cas, il doit respecter la distance minimale d'1m avec nos collaborateurs,</li> <li>- Dans la mesure du possible, le chauffeur/client doit attendre à l'intérieur de son véhicule,</li> <li>- Si attente des chauffeurs/clients à l'extérieur du véhicule, définition et mise en place d'une zone d'attente matérialisée respectant les règles de distanciation sociale d'1 mètre minimum et respect des zones manœuvres.</li> </ul>